

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2183

6 septembre 2013

SOMMAIRE

Acahualinca Holding S.à r.l.	104739	Glasbuttek Sàrl	104740
Achilles Holdings 1 S.à r.l.	104739	Goldcenter S.A.	104758
Acticom Management Europe S.A.	104776	Groupolitan Lux	104758
AECE-Consulteam S.à r.l.	104776	La Magie de l'Orient	104776
Agate Assets S.A.	104745	Letterone Treasury Services S.A.	104758
Alov S.à r.l.	104775	Livraria Vilar S.à r.l.	104774
Alpha Management Company S.A.	104738	Lux Commodities S.A.	104773
Andbanc Investments SIF	104740	LUX SPM Software Solutions S.à r.l.	104774
Arlington Investments S.à r.l.	104741	Mafex Holding S.A.	104784
Aspen FinanceCo S.à r.l.	104759	Mathëllef	104743
A.S.Q. S.à r.l.	104742	Milhem Europe S.A.	104738
Atelier Cologne	104739	Nille Finance S.à r.l.	104741
CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l.	104764	Polma 1 S.A.	104757
CEREP Redcliffe S.à r.l.	104759	Polyprint S.A.	104745
DB Apex Management Income S.C.S.	104780	RGC Prop Co. A S.à r.l.	104757
DB Capital Investments Sàrl	104764	Sale & Co. Holding S.A.	104738
DM Luxembourg	104765	Sampan S.A.	104738
DWS GO S.A.	104765	SHK Energy S.A.	104774
Dynamic Motors Luxembourg S.A.	104765	Socoma-Nord SA	104739
Econergy Sonnen S.à r.l.	104767	Topsi 1 S.à r.l.	104742
Eexel Prom S.A.	104776	Topsi 2 S.à r.l.	104742
Efiparind B.V. & Cie S.C.P.A.	104777	Tulip Logistics S.à r.l.	104773
Enbridge Finance Luxembourg SA	104759	Venture Group S.A.	104773
Entracte S.A.	104779	Vertikal Greng	104775
Eolo Re S.A.	104764	WBP3 S.A.	104746
Epazote S.A.	104779	Wise Investment S.A.	104746
Europ Investigations S.A.	104777	Yano Properties S.A.	104775
E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l.	104767	Yoworld S.A.	104746
Gemea S.A.	104741		

Milhem Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013098165/11.

(130118781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Sale & Co. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.548.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 02 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 898 du 11 décembre 1998

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098359/12.

(130119397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Sampan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.054.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une décision prise lors de la réunion du conseil d'administration du 20 juin 2013 que le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098361/12.

(130118534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Alpha Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 81.916.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat de tous les administrateurs, à savoir:

- Eric CHINCHON, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
- Stefan TÖRNQVIST, avec adresse au 3, Bulevardi, 00120 Helsinki, Finlande;
- Tom PETTERSSON, avec adresse au 2, Nygatan, 22101 Mariehamn, Finlande;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099597/19.

(130121007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 793.711,12.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.952.

—
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 20 juin 2013, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Ernst & Young, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099594/14.

(130120903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Socoma-Nord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 14, op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 103.198.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

SOCOMA-NORD SA, avec siège social à L-9809 Hosingen, 14 op der Hei, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B103198

Pour extrait conforme

Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013099575/15.

(130120217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Atelier Cologne, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 157.110.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101128/10.

(130123717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Acahualinca Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 142.187.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 28 juin 2013

- Monsieur Osbith Raymundo OBREGON ORUE, né le 17 mars 1973 à San José, Costa Rica et demeurant à 200 mètres Sud et 100 mètres Ouest du bâtiment Contraloría General de la República, 10102 Sabana Sur, San José, Costa Rica a été nommé nouveau gérant avec effet au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Nicole JACOBS, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérant

Référence de publication: 2013101098/15.

(130122744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Andbanc Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour Andbanc Investments SIF

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013101117/14.

(130123321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Glasbuttek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 10, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg B 168.796.

L'an deux mil treize.

Le vingt juin.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Luc VIGATO, né à Luxembourg le 10 décembre 1979 (No. Matricule 19791210251), demeurant à L-8551 Noerdange, 10, Kierchewee.

2) Madame Jessica BALLINGER, née à Luxembourg le 16 mars 1982 (No. Matricule 19820316226), demeurant à L-8551 Noerdange, 10, Kierchewee.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «GLASBUTTEK Sàrl» (Matricule 20122416888), avec siège social à L-8510 Rédange/Attert, 21 Grand-rue;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B168796;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 avril 2012, publiée au Mémorial C de 2012, page 73.386.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Rédange à L-8551 Noerdange, 10, Kierchewee.

Deuxième et Dernière résolution:

Suite au prédit transfert de siège social, le premier alinéa de l'article 4. des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Noerdange».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques qui incombent à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève à approximativement à HUIT CENT VINGT EURO (Euro 820.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Vigato, Ballinger, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 3 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8609. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 15 juillet 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013101079/40.

(130122164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Nille Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 5.580.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 160.412.

—
EXTRAIT

En date du 18 Décembre 2012 BC European Capital VIII 37-SC a cédé la totalité de ses 190 parts sociales de la Société à BC European Capital VIII 37-L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 40 Portman Square, Londres W1H 6DA, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LPO15343 et représenté par son gérant CIE Management II Limited, une non cellular company, immatriculée sous le numéro 18251 et ayant son siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013101084/18.

(130122143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.202.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 mai 2011 à 15.30 heures

L'assemblée Générale reconduit les mandats de HRT Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238 pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013101077/18.

(130122177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Arlington Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.199.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 13 juillet 2013, les 100.000 (cent mille) parts sociales de la société ARLINGTON INVESTMENTS S.à r.l. ont été transférées par l'associé unique Erima Advisors Corp., domiciliée à Vanterpool Plaza 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et immatriculée auprès du registre des sociétés sous le numéro 476407 à YILDIZ HOLDING AS domiciliée à Ferah Cad. Kisikli Cesme Sok 2/4B, Camlica Uskudar, TR-34692 Istanbul, Turquie et immatriculée auprès du «Trade Registry Office» à Istanbul sous le numéro 257838.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013101172/18.

(130123468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société du 27 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société du 27 juin 2013 que:

- Les associés ont accepté la démission de Séverine Michel, en tant que gérante de la catégorie A de la Société, avec effet immédiat

- Les associés ont nommé Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 27 juin 2013, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier, gérant de catégorie A
- Kees Jager, gérant de catégorie A
- Isabelle Probstel, gérante de catégorie B
- Gérard Maitrejean, gérant de catégorie B

Eddy Perrier

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013101086/22.

(130122167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Topsi 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.928.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société du 27 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société du 27 juin 2013 que:

- Les associés ont accepté la démission de Séverine Michel, en tant que gérante de la catégorie A de la Société, avec effet immédiat

- Les associés ont nommé Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 27 juin 2013, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier, gérant de catégorie A
- Kees Jager, gérant de catégorie A
- Isabelle Probstel, gérante de catégorie B
- Gérard Maitrejean, gérant de catégorie B

Eddy Perrier

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013101087/22.

(130122155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

A.S.Q. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 122.852.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013101097/10.

(130122763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Mathëllef, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5334 Moutfort, 12, um Kinert.

R.C.S. Luxembourg F 3.588.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenu à la date du 18 juin 2013 que l'assemblée a pris note du changement des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de:

MATHËLLEF

association sans but lucratif

Les membres de l'association Mathëllef, association sans but lucratif, décident de transférer le siège social de 11 Neie Wee, L-6833 Biwer à «Mutferter Haff, 12, um Kinert, L-5334 Moutfort.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 2. L'association a pour but l'aide aux personnes atteintes de maladies psychiatriques. Elle vise à favoriser la réhabilitation et l'insertion psycho-socio-professionnelle par la création de conditions favorables aux personnes visées afin de leur permettre d'atteindre la meilleure qualité de vie.

Ceci peut se réaliser par la création et la gestion de structures adaptées à cet objectif, notamment des ateliers thérapeutiques et des ateliers protégés, dont le premier est réalisé sur un terrain situé à Moutfort, mis à disposition à titre gratuit, en vue de ce projet, sous forme de donation par la famille Fernand Kohl-Rozet et Mme Christiane Kohl.

Cela peut aussi se réaliser par la diffusion d'informations et l'offre de formations ainsi que par l'intervention auprès de pouvoirs publics et d'autres institutions.

L'association peut faire tous les actes contribuant à la réalisation de cet objet social.

L'association est neutre du point de vue politique et religieux. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. L'association est composée de membres effectifs et de membres donateurs.

a) Peut devenir membre effectif toute personne physique ou morale, qui désire participer aux activités de l'association et qui est en règle avec le paiement de la cotisation annuelle et qui est agréée par l'AGO statuant à la majorité simple.

La demande d'adhésion est à adresser au conseil d'administration ci-après qualifié.

Le nombre minimal des membres effectifs est fixé à trois.

Sauf démission ou exclusion, il n'y a pas de limite de durée à la qualité de membre effectif. Quant au nombre maximum des membres effectifs, il n'y a pas de limite. Ne sont susceptibles de poser leur candidature au poste de membre actif que les personnes physiques

b) Peut devenir membre donateur toute personne physique ou morale, qui soutient l'asbl soit par une contribution financière, soit par toute autre forme de contribution matérielle agréée par l'assemblée générale. Ce titre ne s'accompagne pas d'un droit de vote et le nombre maximum de membres d'honneur est illimité.

Tout membre donateur peut devenir membre effectif.

Art. 4. L'assemblée générale se compose de tous les membres effectifs ayant rempli leurs obligations vis-à-vis de l'association et se réunit une fois par an en session ordinaire, dans le premier trimestre du calendrier et sur convocation du président ou du secrétaire du conseil d'administration à faire par lettre ordinaire au moins dix jours avant la date de la réunion de l'assemblée, en y indiquant le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour. L'assemblée ne peut pas prendre de décisions en dehors de l'ordre du jour.

Cependant, toute proposition, signée par trois membres effectifs, doit être portée à l'ordre du jour et remise au président ou au secrétaire du conseil d'administration au moins la veille de l'assemblée. Les procès-verbaux des assemblées générales, dressés par le secrétaire et signés par le secrétaire et l'administrateur ayant présidé l'assemblée générale, sont conservés au siège de l'association où tous les membres effectifs, ainsi que des tiers, peuvent en prendre connaissance

Elle est présidée par le Président du conseil d'administration sinon par l'administrateur le plus ancien.

L'assemblée générale prend ses décisions à la simple majorité des membres présents ou représentés sauf stipulation statutaire autre. Elle ne pourra délibérer sur une modification des statuts que si les deux tiers des membres effectifs sont présents ou représentés.

Tout membre effectif a une voix délibérative aux assemblées générales.

Les procurations écrites à d'autres membres effectifs sont admises à raison de deux représentations par membre présent.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- Les modifications des statuts
- La nomination et la révocation des administrateurs
- L'approbation des budgets et des comptes
- La dissolution volontaire de l'association
- L'admission et l'exclusion des membres effectifs

La majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés est nécessaire pour l'admission d'un nouveau membre effectif, la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés est nécessaire pour toute exclusion d'un membre effectif.

L'exclusion ne pourra être prononcée que pour motifs graves tels que la violation des statuts ou par des actes ou omissions portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association.

Peut être considéré comme démissionnaire, tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation un an après la date d'échéance. L'information de ce fait lui sera communiquée par lettre recommandée. En l'absence de paiement, la démission sera considérée comme effective un mois après la date d'envoi de la lettre recommandée visée ci-avant.

L'assemblée générale élit les membres du conseil d'administration et fixe la cotisation annuelle établie à 10€. Elle peut être modifiée par décision du conseil d'administration.

Art. 5.

a) Le conseil d'administration se compose de trois membres effectifs au moins et de 17 membres effectifs au plus. Ils sont valablement nommés par l'assemblée générale pour un mandat de trois ans. (AG-extraordinaire 31 juillet 2012)

Le mandat des administrateurs est révocable et gratuit.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un mandat (démission, décès ou exclusion), le conseil d'administration pourra coopter parmi les membres effectifs un administrateur provisoire.

Lors de la prochaine assemblée générale, cette dernière confirmera ou infirmera par vote le remplacement provisoire décidé par le conseil d'administration.

L'administrateur ainsi élu par l'assemblée générale achèvera le mandat de son prédécesseur.

b) Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent et au moins une fois par an. Il est convoqué par simple lettre de la part du président, du secrétaire ou de trois administrateurs en indiquant le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les procurations écrites pour d'autres membres du conseil d'administration ne sont admises qu'à raison d'une représentation par membre.

A défaut d'une présence effective de tous les administrateurs et à moins d'urgence dûment justifiée, les décisions à prendre ne peuvent porter que sur le seul ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votants. En cas de partage de voix, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

c) Le conseil d'administration désigne parmi ses membres le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Le conseil d'administration est chargé de gérer les affaires courantes, les comptes et le budget annuel de Mathëllef asbl et de représenter l'asbl dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il jouit pour ce faire des pouvoirs les plus larges sous réserve des dispositions prévus par la loi et par les présents statuts pour lesquels une délibération de l'assemblée générale est nécessaire.

Les délibérations sont consignées par le secrétaire dans un procès-verbal de réunion, à soumettre pour approbation au conseil lors de la réunion suivante.

L'original, les extraits ou copies de procès-verbaux de réunions sont signés par le président et le secrétaire, ou en cas d'empêchement par trois administrateurs.

Les réunions sont présidées par le président; en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par le vice-président ou l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration peut constituer un bureau exécutif ayant pour mission la gestion des affaires courantes. Il se compose au moins de deux personnes qui ne sont pas nécessairement des membres du conseil d'administration. L'une de celles-ci doit être le chargé de direction.

d) L'association est valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux membres du bureau exécutif, dont le chargé de direction, soit par celle de deux administrateurs et du chargé de direction.

Toutefois, pour des engagements financiers inférieurs à 25 000€, ainsi que pour toute disposition et engagement d'ordre administratif, le conseil d'administration peut décider à la majorité des voix de déléguer son droit de signature. (AG-extraordinaire du 31 juillet 2013).

Art. 6. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année en cours; par exception le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 1999.

Art. 7. La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par un réviseur, nommé par l'assemblée générale pour la durée d'un an.

La gestion financière fait l'objet d'une comptabilité régulière sous la responsabilité du conseil d'administration. Ce dernier présentera annuellement à l'assemblée générale le bilan de l'exercice écoulé, ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir. L'assemblée générale statue sur l'approbation des comptes et sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du réviseur.

L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèces, sous réserve de l'autorisation prévue par l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 8. En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 2 des statuts.

Art. 9. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence expresse à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Signatures.

Référence de publication: 2013101083/125.

(130122836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Agate Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.171.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101100/12.

(130123026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Polyprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 39.750.

—
Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal le 30 novembre 2012 à 15.30 heures

Bureau

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Van Moffaert, présent et acceptant.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur René Müller, présents et acceptants.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Résolution

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale nomme:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 65 477, à la fonction de Commissaire aux comptes et pour une période de un an.

Résolution extraite et conforme au Procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2013.

Alvin Sold

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013101933/25.

(130123831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

WBP3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WBP3 S.A.

FASCOLUX S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013101905/12.

(130123700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Wise Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013101908/11.

(130123758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Yoworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 178.743.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company POPULOS FINANCE S.A., with registered office in Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl., Panama Republic of Panama,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, jurist, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

"Denomination - Registered office - Corporate objects - Duration

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of "YOWORLD S.A." (hereinafter the Company).

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-city.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as administration, management, control and development of those participating interests.

Moreover, the company may acquire, hold, exploit and dispose of any kind of intellectual property rights, should it be author's rights, patent, trade name or trademark, domain name holder, design, model, registered designation of origin, plant variety certificate, or any other connected exclusive right.

The company may particularly use its funds for setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any intellectual property rights, securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, acquire by way of investment, contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of intellectual property rights, securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these intellectual property rights, securities and patents developed.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (herewith the "Law").

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Capital - Shares

Art. 5.

5.1 The issued Company's share capital is set at fifty-eight thousand Euro (EUR 58,000.-) represented by:

- a. three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class A Ordinary Shares"),
- b. three (300) class B redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class B Redeemable Shares"),
- c. three (300) class C redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class C Redeemable Shares"),
- d. three hundred (300) class D redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class D Redeemable Shares"),
- e. three hundred (300) class E redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class E Redeemable Shares"),
- f. three hundred (300) class F redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class F Redeemable Shares");
- g. three hundred (300) class G redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class G Redeemable Shares"),
- h. three hundred (300) class H redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class H Redeemable Shares"),
- i. three hundred (300) class I redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class I Redeemable Shares"),
- j. three hundred (300) class J redeemable shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "Class J Redeemable Shares"),

herewith together referred as "Shares".

Each class of shares (Class A Ordinary Shares and Classes B through J Redeemable Shares) will have the same rights and advantages, save as otherwise provided in these articles of incorporation.

The shares can either be in the registered or bearer form.

The Company may purchase its own Class A Ordinary Shares to the extent permitted by the Law and the Articles, on the basis of amounts available for distribution.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general shareholders meeting adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account, with possibility to set items in respect to each class of shares, to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend, to allocate funds to the legal reserve or to increase the share capital.

5.3 In the event of a dividend distribution, such dividend shall be allocated and paid as follows.

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then;

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation).

5.4 The subscribed and fully paid-up B through J classes of Redeemable Shares are mandatorily redeemable shares at any time, on decision of the board of directors of the Company, in accordance with article 49-8 of the Law and with the present articles of incorporation, whereby B through J classes of Redeemable Shares will be redeemed in reverse alphabetical order (i.e. starting with the cancellation of Class J).

In the event of a reduction of share capital through the redemption of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their shareholding in such class of shares) to such portion of the aggregate amount to be paid to the shareholders of such redeemed class (equals the "Available Amount") as is determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders. The holders of the redeemed shares shall receive from the Company an amount equal to the redemption value per share for each share of the relevant class of shares held by them and redeemed. For the purpose of this article, "Available Amount" means the amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the "Interim Accounts").

In accordance with Law, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the redeemed shares must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

The redemption of the B through J classes of Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

The Available Amount should be calculated as follows: the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by any freely distributable reserve (including for the avoidance of doubt the share premium account) and by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled, but reduced by any losses (included carried forward losses), and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + FDR + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

FDR = any freely distributable reserve (including the share premium account)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of these articles of incorporation.

In case of several shareholders, the Available Amount to be distributed shall be pro rata to the shareholding in the class being so cancelled.

5.5 The statutory and functional currency of the share capital and of the Company's accounting is exclusively the Euro. This concerns among others the shares, all the premiums, redemption values, dividends and generally all the accounts of the balance sheet.

Art. 6. Authorized capital.

The authorized capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-), represented by A through J class of shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Board of directors

Art. 7. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 8. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the company.

Art. 10. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 11. Towards third parties, in all circumstances, the company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the company, but only within the limits of such power.

In case if a managing director (administrateur délégué) has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such daily management and affairs, then in all circumstances, the company shall be bound towards third parties by the sole signature of the managing director (administrateur délégué), but only within the limits of the powers entrusted to him.

Art. 12. Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its Chairman or by the director delegated for its purpose.

General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 13. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 14. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of June on 06.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Statutory auditor

Art. 15. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Accounting year - Allocation of profits

Art. 16. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 17. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the amendments hereto."

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

All the three thousand one hundred (3,100) Class A Ordinary Shares, three hundred (300) Class B Redeemable Shares, three hundred (300) Class C Redeemable Shares, three hundred (300) Class D Redeemable Shares, three hundred (300) Class E Redeemable Shares, three hundred (300) Class F Redeemable Shares, three hundred (300) Class G Redeemable Shares, three hundred (300) Class H Redeemable Shares, three hundred (300) Class I Redeemable Shares, three hundred (300) Class J Redeemable Shares, of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, have been entirely subscribed by the sole shareholder, POPULOS FINANCE S.A., with registered office in Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl., Panama, Republic of Panama.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of fifty-eight thousand Euro (EUR 58,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Costs

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors, their term of office expiring at the ordinary general meeting of the year 2018:
 - Mr. Fabio MAZZONI, companies director, born in Ixelles (Belgium) on January 20, 1960, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Mrs. Violène ROSATI, companies director, born in Mont St. Martin (France) on April 23, 1977, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Mrs. Catherine GIORDANO, employee, born in Asti (Italy) on June 7, 1976, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 3.- Has been appointed statutory auditor, its term of office expiring at the ordinary general meeting of the year 2018, the limited liability company BG CONSULTING S.à r.l., having its registered office in 70, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 118473.
- 4.- The registered office of the company is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société POPULOS FINANCE S.A., ayant son siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl., Panama, République de Panama,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «YOWORLD S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore acquérir, détenir, exploiter et disposer de tout droit de propriété intellectuelle, que ce soit droit d'auteur, brevet, marque de fabrique ou de commerce, nom de domaine, dessin, modèle, appellation d'origine, un certificat d'obtention végétale, ou tout autre droit exclusif connexe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous droits de propriété intellectuelle, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous droits de propriété intellectuelle, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces droits de propriété intellectuelle, titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.)

Capital social - Actions

Art. 5.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante-huit mille euros (EUR 58.000,-) représenté par:

a. trois mille cent (3.100) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Ordinaires de Classe A»),

b. trois cents (300) actions rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe B»),

c. trois cents (300) actions rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe C»),

d. trois cents (300) actions rachetables de Classe D ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe D»),

e. trois cents (300) actions rachetables de Classe E ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe E»),

f. trois cents (300) actions rachetables de Classe F ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe F»),

g. trois cents (300) actions rachetables de Classe G ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe G»),

h. trois cents (300) actions rachetables de Classe H ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe H»),

i. trois cents (300) actions rachetables de Classe I ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe I»),

j. trois cents (300) actions rachetables de Classe J ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune («Actions Rachetables de Classe J»),

ci-après ensemble dénommées les «Actions».

Chaque classe d'actions (Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Rachetables de Classes B à J) auront les mêmes droits et avantages, sauf stipulation contraire des présents statuts.

Les actions seront émises soit sous forme nominative soit au porteur.

La Société pourra racheter ses Actions Ordinaires de Classe A dans les limites prévues par la Loi et les présents statuts, sur base des montants disponibles à la distribution.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi, avec la possibilité d'établir des postes relatifs aux classes d'actions, sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés, pour affecter des fonds à la réserve légale ou pour augmenter le capital social.

5.3 En cas de distribution de dividende, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions indépendamment de leur classe;

(ii) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux actionnaires de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les actions de classe J, et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les actions de classe I et ainsi de suite).

5.4 Les Actions Rachetables de Classes B à J, entièrement souscrites et libérées, sont les actions obligatoirement rachetables à tout moment sur base de décision du Conseil d'Administration, en conformité avec l'article 49-8 de la Loi et les présents statuts, ces classes d'actions étant rachetables en respectant l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social moyennant rachat d'une classe entière des actions (dans l'ordre tel que défini ci-avant), chacune de telles classes rachetées donne droit aux actionnaires de cette classe (au pro rata de leur participation dans cette classe d'actions) à une telle proportion du prix total de rachat (autrement le «Montant Disponible»), que déterminée par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. Les propriétaires des actions rachetées recevront de la Société le montant égal à la valeur de rachat par action pour toute action de la classe ainsi rachetée détenue. Pour éviter toute ambiguïté, le «Montant Disponible» signifie le montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale sur base des comptes intermédiaires relatifs («Comptes Intérimaires»).

Conformément à la Loi, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Le rachat des Actions Rachetables de Classes B à J ne peut avoir lieu qu'à l'aide des sommes distribuables comme le stipule l'article 72-1 de la Loi ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le Montant Disponible devra être calculé comme suit: le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter toute ambiguïté, le compte prime d'émission) et du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la classe d'actions à être rachetées/annulées mais diminué de toute perte (y compris les pertes reportées) et de tout montant

devant être mis en réserve(s) selon les critères de la Loi et des présents statuts, chaque fois tel que détaillé dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté, tout double calcul) pour que:

$$AA = (NP + FDR + CR) - (L + LR)$$

De sorte que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

FDR = toute réserve librement distribuable (y compris le compte prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la classe d'actions à être annulées

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant devant être mis en réserve(s) selon les critères de la Loi et des Statuts.

En cas de pluralité des actionnaires, le Montant Disponible sera distribué au pro rata de la participation dans la classe d'actions à annuler.

5.5 La devise d'expression statutaire et fonctionnelle du capital et de la comptabilité de la Société est exclusivement l'Euro. Ceci s'applique notamment à toutes les actions, à toutes les primes, valeurs de rachat, dividendes et généralement à tous les postes et comptes du bilan.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), représenté par les actions de Classes A à J, chacune ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Conseil d'administration

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra instruire le versement des dividendes intérimaires, en conformité avec les stipulations légales.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 11. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si un administrateur délégué a été nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, la société sera, en toutes circonstances, engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Assemblées générales des actionnaires - Résolutions de l'actionnaire unique

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 18.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Surveillance de la société

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Exercice social - Bilan

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Toutes les trois mille cent (3.100) Actions Ordinaires de Classe A, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe B, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe C, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe D, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe E, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe F, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe G, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe H, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe I, les trois cents (300) Actions Rachetables de Classe J, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ont été souscrites par l'actionnaire unique POPULOS FINANCE S.A., ayant son siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl., Panama, République de Panama.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante-huit mille euros (EUR 58.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Statement

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Coûts

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale laquelle sera tenue en 2018:
 - Monsieur Fabio MAZZONI, administrateur, né à Ixelles (Belgique) le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Madame Violène ROSATI, administrateur, née à Mont St. Martin (France) le 23 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Madame Catherine GIORDANO, employée, née à Asti (Italie) le 7 juin 1976, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale laquelle sera tenue en 2018, la société à responsabilité limitée BG CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social au 70, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 118473.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2013. Relation GRE/2013/2511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101910/592.

(130123286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

RGC Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106309/9.

(130129273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Polma 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.941.

EXTRAIT

Il résulte de la décision des actionnaires de la Société en date du 16 juillet 2013 qu'il a été mis fin au mandat de OTT&Co S.A., M. Nicolas Tommasini, et M. Ales Vobruha, en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 16 juillet 2013, et que M. Martin Nemecek, né le 14 août 1975, à Hradec Kralove, République Tchèque, de résidence au Praha 1, Jakubská, 110 00, République Tchèque, M. Zdenek Havelka, né le 20 avril 1978, à Prachatice, République Tchèque, de résidence au Praha 1, Jakubská, 110 00, République Tchèque et M. Jiri Dederá né le 11 mars 1975, à Ivancice, République Tchèque, de résidence au Praha 1, Jakubská, 110 00, République Tchèque, ont été nommés administrateurs de la Société avec effet au 16 juillet 2013 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Martin Nemecek,
- M. Zdenek Havelka,
- M. Jiri Dederá.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013105537/24.

(130127781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Letterone Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 173.236.

EXTRAIT

En date du 28 juin 2013, les actionnaires de la Société ont décidé de nommer Jonathan Muir, né le 16 janvier 1963 à Otford, Royaume-Uni, résident professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de la Société avec effet au 28 juin 2013 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration est composé comme suit:

- Pavel Nazariyan,
- Daniel Arendt,
- Richard James, et
- Jonathan Muir

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013105534/22.

(130127778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Groupolitan Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 166.592.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à Differdange, 51, rue Emile Mark le jeudi, 13 juin 2013 à 9.30 heures.

Bureau

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Marchant.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle Fonck.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs Alvin Sold et Roland Kayser.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale accepte la démission de la fonction d'Administrateur de Groupolitan Lux, société anonyme, de Monsieur Christophe Salonon, né le 26 mai 1969 à Saint-Etienne (France) et domicilié à B-1180 Bruxelles, Avenue Juliette 13C.

Résolution extraite et conforme au procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2013.

Roland kayser

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013105532/22.

(130128373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Goldcenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.642.

Par la présente, je vous informe démissionner avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de la société GOLDCENTER S.A. (RC - B137642) établie et ayant son siège 56, Grand-Rue à L- 1660 Luxembourg Luxembourg, le 11 décembre 2012. Josée GOLDSCHMIT.

Référence de publication: 2013105533/10.

(130128044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Aspen FinanceCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.859.114,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.675.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 juillet 2013 que:

- Monsieur Gérard MAITREJEAN démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 25 juillet 2013;

- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 25 juillet 2013;

- Est nommé gérant de classe A avec effet au 25 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Est nommé gérant de classe B avec effet au 25 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Gérard MAITREJEAN, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105579/20.

(130128871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

CEREP Redcliffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.597.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101263/10.

(130123311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Enbridge Finance Luxembourg SA, Société Anonyme.

Capital social: USD 2.936.790,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 176.754.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of Enbridge Finance Luxembourg SA, a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.754 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette..

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. Enbridge Inc., a company continued and existing under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, and registered with Industry Canada under number 2276020 (the "Sole Shareholder") is the sole shareholder of the Company.

II. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

III. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder of the Company and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears

that 50,000.- (fifty thousand) shares in the Company with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,886,790.- (two million eight hundred eighty-six thousand seven hundred ninety United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) to USD 2,936,790.- (two million nine hundred thirty-six thousand seven hundred ninety United States Dollars) by the issuance of (i) 2,170,500.- (two million one hundred seventy thousand five hundred) new ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,500,000.- (one million five hundred thousand United States Dollars), out of which an amount of USD 293,679.- (two hundred ninety-three thousand six hundred seventy-nine United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve account of the Company and (ii) 716,290.- (seven hundred sixteen thousand two hundred ninety) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,195,783,710.- (one billion one hundred ninety-five million seven hundred eighty-three thousand seven hundred ten United States Dollars) to be credited to the preferred shares premium account of the Company, out of which an amount of USD 716,290.- (seven hundred sixteen thousand two hundred ninety United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company and deletion of fifth paragraph of article 5. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder of the Company declares the following:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,886,790.- (two million eight hundred eighty-six thousand seven hundred ninety United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) to USD 2,936,790.- (two million nine hundred thirty-six thousand seven hundred ninety United States Dollars) by the issuance of (i) 2,170,500.- (two million one hundred seventy thousand five hundred) new ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,500,000.- (one million five hundred thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 293,679.- (two hundred ninety-three thousand six hundred seventy-nine United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve account of the Company and (ii) 716,290.- (seven hundred sixteen thousand two hundred ninety) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New MRPS"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,195,783,710.- (one billion one hundred ninety-five million seven hundred eighty-three thousand seven hundred ten United States Dollars) to be credited to the preferred shares premium account of the Company (the "Preferred Share Premium"), out of which an amount of USD 716,290.- (seven hundred sixteen thousand two hundred ninety United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash made by the Sole Shareholder amounting to USD 1,200,170,500.- (one billion two hundred million one hundred seventy thousand five hundred United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the (i) New Shares, (ii) the Share Premium, (iii) the New MRPS and (iv) the Preferred Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares and to the New MRPS.

The New Shares, the New MRPS, the Share Premium and the Preferred Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Enbridge Inc.: 2,220,500.- (two million two hundred twenty thousand five hundred) ordinary shares and 716,290.- (seven hundred sixteen thousand two hundred ninety) mandatory redeemable preferred shares.

The notary acts that all the 2,220,500.- (two million two hundred twenty thousand five hundred) ordinary shares are representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed share capital shall be USD 2,936,790.- (two million nine hundred thirty-six thousand seven hundred ninety United States Dollars) represented by (i) 2,220,500.- (two million two hundred twenty thousand five hundred) ordinary shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 716,290.- (seven hundred sixteen thousand two hundred ninety) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares", the Ordinary Shares and the Preferred Shares being individually referred to as a "Share " and collectively as the "Shares ").»

In addition and further to the resolution above, the Sole Shareholder resolves to delete paragraph 5 of Article 5 of the articles of association of the Company which was read as follow:

"The Company may issue in the future, upon a resolution of the extraordinary shareholders meeting, mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares", the Ordinary Shares and the Preferred Shares being individually referred to as a "Share " and collectively as the "Shares ")."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire de Enbridge Finance Luxembourg SA, société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.754 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Enbridge Inc., société existant selon le «Canada Business Corporations Act», ayant son siège social sis au Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, immatriculée auprès de «Industry Canada» sous le numéro 2276020 Actionnaire Unique») est l'actionnaire unique de la Société.

II. Une liste de présence rend compte de la représentation de l'Actionnaire Unique ainsi que du nombre d'actions en sa possession. Ladite liste ainsi que la procuration, signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique de la Société ainsi que la validité de la procuration qu'il a donné sous-seing privé et il apparaît que les 50.000 (cinquante mille) actions de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

7. Renonciation au droit de convocation;

8. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.886.790 USD (deux millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille dollars américains) à 2.936.790 USD (deux millions neuf cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) par l'émission de (i) 2.170.500 (deux millions cent soixante-dix mille cinq cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.500.000 USD (un million cinq cents mille dollars américains), dont un montant de 293.679 USD (deux cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix-neuf dollars américains) sera affecté à la réserve légale de la Société et (ii) 716.290 (sept cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.195.783.710 USD (un milliard cent quatre-vingt-quinze millions sept cent quatre-vingt-trois mille sept cent dix dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société, dont un montant de 716.290 USD (sept cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix dollars américains) sera affecté à la réserve spéciale de la Société, le tout devant entièrement être libéré par un apport en numéraire;

9. Souscription et paiement par l'Actionnaire Unique des nouvelles actions sociales au moyen d'un apport en numéraire;

10. Nouvelle composition de l'actionnariat de la société;

11. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société et suppression du cinquième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

12. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique de la Société déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.886.790 USD (deux millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille dollars américains) à 2.936.790 USD (deux millions neuf cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) par l'émission de (i) 2.170.500 (deux millions cent soixante-dix mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.500.000,00 USD (un million cinq cents mille dollars américains) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 293.679 USD (deux cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix-neuf dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société et (ii) 716.290 (sept cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles MRPS»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.195.783.710 USD (un milliard cent quatre-vingt-quinze millions sept cent quatre-vingt-trois mille sept cent dix dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société (la «Prime d'Emission des Actions Préférentielles»), dont un montant de 716.290 USD (sept cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix dollars américains) sera alloué à la réserve spéciale de la Société, le tout devant entièrement être libéré par un apport en numéraire de la part de l'Actionnaire Unique s'élevant à 1.200.170.500 USD (un milliard deux cents millions cent soixante-dix mille cinq cents dollars américains) Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des (i) Nouvelles Actions, (ii) Prime d'Emission, (iii) Nouvelles MRPS et (iv) Prime d'Emission des Actions Préférentielles par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Nouvelles Actions et Nouvelles MRPS.

Les Nouvelles Actions, Nouvelles MRPS, Prime d'Emission et Prime d'Emission des Actions Préférentielles ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Enbridge Inc.: 2.220.500 (deux millions deux cent vingt mille cinq cents) actions ordinaires et 716.290 (sept cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix) MRPS.

Le notaire reconnaît que toutes les 2.220.500 (deux millions deux cent vingt mille cinq cents) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société; sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à adopter ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence de la deuxième résolution précédente, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 2.936.790 USD (deux millions neuf cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) représenté par (i) 2.220.500 (deux millions deux cent vingt mille cinq cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Actions Ordinaires») et (ii) 716.290 (sept cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «MRPS» et/ou les «Actions Préférentielles», les Actions Ordinaires et Actions Préférentielles étant individuellement dénommées «Action» et collectivement «Actions».)»

En complément de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de supprimer le cinquième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, rédigé comme suit:

«La Société pourra émettre dans le futur, sur résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, des actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «MRPS» et/ou les «Actions Préférentielles», les Actions Ordinaires et Actions Préférentielles étant individuellement dénommées «Action» et collectivement «Actions».)»

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

(signé) Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101328/240.

(130123403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

DB Capital Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 178.399.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 juillet 2013

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales conclue en date du 24 juin 2013 entre la société German American Capital Corporation et la succursale Deutsche Bank AG, Cayman Islands Branch, établie et ayant son siège social à 171 Elgin Avenue, Boundary Hall, Cricket Square, Ground Floor, P.O. Box, 1984 GT, George Town, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Islands, enregistrée auprès du General Registry des Iles Cayman sous le numéro 4851, la détention du capital social de la Société est désormais répartie comme suit:

- Deutsche Bank AG, Cayman Islands Branch: 2.500.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB Capital Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2013101309/18.

(130123654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.449.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101264/10.

(130123418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Eolo Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 135.114.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Juan Ramon Iñarritu, Administrateur Président, demeurant professionnellement à Parque Tecnológico de Zamudio, Edificio 222, 48170 Zamudio, Vizcaya (Espagne)

- M José Antonio Cortajarena Manchado, Administrateur, demeurant professionnellement à Parque Tecnológico de Zamudio, Edificio 222, 48170 Zamudio, Vizcaya (Espagne)

- M. Gaizka Nicuesa Chacon, Administrateur, demeurant professionnellement à Polígono Industrial Agustinos "I"; Calle "A" s/n, 31013 Pamplona, Navarra (Espagne)

- M. Claude Weber, Managing Director, demeurant professionnellement au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat d'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 et qui statuera sur les comptes de 2013.

2) L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant PriceWaterhouseCoopers S.à r.l, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014. Le mandat du Réviseur d'entreprises indépendant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui approuvera les comptes de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013101329/26.

(130123461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

DWS GO S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.899.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013101321/10.

(130122821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**DM Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Dynamic Motors Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 82.027.

L'an deux mil treize, le neuf juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«DYNAMIC MOTORS LUXEMBOURG S.A.»

établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'Activités Bourmicht,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B82.027,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1082 du 29 novembre 2001, page 51.918.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2.175 du 15 septembre 2011, page 104.395.

L'assemblée est présidée par Madame Rita RAKIB, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Pauline BOUILLON, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Lise EURIOT, employée privée, demeurant professionnellement L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les six millions neuf cent dix mille sept cent soixante-sept (6.910.767) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Changement de la dénomination sociale en «DM Luxembourg» et par conséquent modification de l'article 1^{er} des statuts

3. Ajoute à l'objet social et par conséquent modification de l'article 4 des statuts

4. Acceptation de la démission de Monsieur Benoît DEJEAN en sa qualité d'administrateur

5. Nomination de Monsieur Mattheus DE WIT en tant que nouvel administrateur

6. Divers.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

104766

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en «DM Luxembourg» et par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «DM Luxembourg».»

Troisième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de faire une ajoute à l'objet social de la société et par conséquent de changer l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

L'achat, la vente de voitures, motos, pièces détachées et accessoires, toutes opérations de commission, de courtage et de représentation, l'organisation d'écoles de conduite, toutes opérations de leasing ainsi que toutes activités connexes.

En plus elle peut agir comme intermédiaire en assurances.

Elle peut également participer à l'industrie d'aviation touristique, à celle du commerce de navires, des bateaux de plaisance, des moteurs marins, des accessoires de navigation et plus généralement à celle de tous moyens de transport par air, terre et mer.

La société a pour objet l'activité de détention et gestion de biens immeubles ainsi que toute activité en lien avec les biens immeubles détenus.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article 67-1 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision d'accepter la démission de Monsieur Benoît DEJEAN, né le 23 juillet 1969 à Millau (France) et demeurant professionnellement Pierstraat, 231, B-2550 Kontich, en sa qualité d'administrateur, avec effet au jour des présentes.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour sa gestion effectuée depuis sa nomination, jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Matheus DE WIT, né le 24 janvier 1968 à Haarlem (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Pierstraat, 231, B-2550 Kontich, avec effet au jour des présentes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: R. RAKIB, P. BOUILLON, L. EURIOT, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8975. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101323/98.

(130123595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 01/08/2012 L120135154) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013101324/12.

(130123206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Econergy Sonnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.731.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The limited partnership incorporated and existing under the laws of Israel "ECONERGY ITALY PV2, Limited Partnership", established and having its registered office in IL-43214 Raanana, 14A Rashi Street, (Israel), registered with Israeli Registrar of Companies under number 550248793,

here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Econergy Sonnen S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the management of the Company.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one thousand (1,000) sharequotas of ten Euros and fifty Cents (12.50 EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of

manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one thousand (1,000) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "ECONERGY ITALY PV2, Limited Partnership", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 2) The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "G.T. Fiduciaires S.A.", established and having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 121820, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.

3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Le limited partnership constituée et existant sous les lois d'Israël "ECONERGY ITALY PV2, Limited Partnership", établie et ayant son siège social à IL-43214 Raanana, 14A Rashi Street, (Israël), inscrite au Registre des Sociétés israélien sous le numéro 550248793,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Econergy Sonnen S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision de la gérance de la Société.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze Euros et cinquante Cents (12,50 EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "ECONERGY ITALY PV2, Limited Partnership", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
2. La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "G.T. Fiduciaires S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121820, est nommée comme gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

104773

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT - C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31742.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101325/321.

(130122722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Venture Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.398.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103744/9.

(130125525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Tulip Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 109.780.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tulip Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013098428/12.

(130118790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Lux Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.362.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale, tenue en date du 24 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, tenue en date du 24 juin 2013 que:

1. a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Kasperzyk Trung, demeurant à L-1262 Luxembourg, 10, sentier de Bricherhof, en ses qualités de l'administrateur de la société et avec effet au 30 juin 2013.

2. a été élu Monsieur Kasperzyk Cuong, demeurant à L-1262 Luxembourg, 10, sentier de Bricherhof, aux fonctions d'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 pour un terme de deux ans expirant lors de l'assemblée générale de 2015.

3. a été élu Monsieur Nguyen Tien Bich, demeurant à Hochiminh Ville/vietnam, 188/BA3, rue Nguyen Van Huong, aux fonctions d'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 pour un terme de deux ans expirant lors de l'assemblée générale de 2015.

4. a été élu Monsieur Nguyen Tien Bich aux fonctions d'Administrateur Délégué de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 pour un terme de deux ans expirant lors de l'assemblée générale de 2015. Il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.07.2013.

Pour LUX COMMODITIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2013100259/24.

(130121801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

SHK Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 81.029.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10.07.2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société anonyme SHK ENERGY SA, établie et ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seyler Strooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 81029.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Pour extrait conforme

Me Claude SPEICHER

Le liquidateur / avocat à la Cour

Référence de publication: 2013100265/18.

(130121102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

LUX SPM Software Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7471 Saeul, 12A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.889.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10.07.2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société à responsabilité limitée LUX SPM Software Solutions Sàrl, établie et ayant son siège social à L-7471 Saeul, 12A route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93889.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Pour extrait conforme

Me Claude SPEICHER

Le liquidateur / avocat à la Cour

Référence de publication: 2013100260/18.

(130121100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Livraria Vilar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 17, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.739.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10.07.2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société à responsabilité limitée LIVRARIA VILAR Sàrl, établie et ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 17 avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 116739.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

104775

Pour extrait conforme
Me Claude SPEICHER
Le liquidateur / avocat à la Cour

Référence de publication: 2013100258/18.

(130121098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Yano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.952.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 8. Juli 2013

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder respektiv des Delegierten des Verwaltungsrats und des Abschlussprüfers:

VERWALTUNGSRAT

- Herr Alain BAUSTERT, Verwaltungsrat und Delegierten des Verwaltungsrats, wohnhaft in L-8293 KEISPELT, rue Pierre Dupong, 24
- Herr Raymond REMY, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-8320 CAPELLEN, Hiereknapp 8
- Frau Monique UEBERECKEN, Verwaltungsratsmitglied, mit Berufsanschrift in L-2763 LUXEMBURG, rue Sainte Zithe 12

PRUEFUNGSKOMMISSAR

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à.r.l mit Sitz in L-2763 LUXEMBURG, rue Sainte Zithe 12

werden bis zur Generalversammlung welche im Jahr 2015 stattfindet verlängert.

Référence de publication: 2013100231/18.

(130121392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 632.125,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2013, les neuf cent soixante-quatorze (974) parts sociales détenues par Alov Managementbeteiligung GmbH & Co. KG («Management KG») ont été transférées à Alov Holding S.à r.l. suite à la dissolution de Management KG.

En conséquence, toutes les 25.285 parts sociales dans la Société sont désormais détenues par Alov Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013100245/17.

(130121135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Vertikal Greng, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 175.084.

EXTRAIT

En date du 12 Juillet 2013, les associés ont pris la résolution suivante:

1. Cession de 50 parts sociales détenues par la société ACCESS NET S.à R.L., domiciliée à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, inscrite au RCS sous le n° B-145647, représentée par Monsieur Azadine SEBBAHI à la société I.F.P.S. International Fall Protection Systems S.à R.L. domicilié à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons inscrite au RCS sous le n° B-146186 représentée par Monsieur Lindsay-Yves FABER;

Par conséquent, à compter du 12 Juillet 2013, la répartition du capital social de la société Vertikal Greng Sàrl. est la suivante:

I.F.P.S. International Fall Protection Systems S.A.R.L	100 parts sociales
Total: cent parts sociales,	100

104776

Windhof, le 12 Juillet 2013.

L'Associé

Référence de publication: 2013100210/19.

(130121209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Acticom Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.910.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société suivante:

ACTICOM MANAGEMENT EUROPE S.A., établie et ayant son siège social à L-9515 WILTZ, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110910

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013100246/15.

(130121442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

AECE-Consulteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.155.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société suivante:

AECE-CONSULTEAM S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-9515 WILTZ, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°97155

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013100247/15.

(130121443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Eexel Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.765.

Par la présente, nous sommes au regret de vous faire part de ma démission du poste d'administrateur de la société EEXEL PROM SA,

Cette démission aura un effet immédiat dès réception de la présente.

Luxembourg, le 27 Février 2013.

Madame Isabelle KOZLOWSKI.

Référence de publication: 2013100241/11.

(130120744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

La Magie de l'Orient, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 7.759.

—
Suite à l'assemblée générale du 04/07/2013, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège de l'association au 16, rue de Luxembourg L-4220 Esch/Alzette. De ce fait, l'article 2 des statuts change comme suit:

Art. 2. Le siège de l'association est établi au 16, rue de Luxembourg L-4220 Esch/Alzette.

Fait à Esch/Alzette, le 04/07/2013.

Jennifer Santiago

Présidente

Référence de publication: 2013100257/13.

(130121391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Europ Investigations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 115.014.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19.05.2011

Les résolutions suivantes ont été prises:

- La Révocation de Monsieur Olivier DESMOUSSEAUX demeurant 59 rue nationale F-37250 SORIGNY, en tant qu'administrateur est acceptée
- Madame Carine BROGGI demeurant 3 val de kayl F-57840 OTTANGE est nommée nouvel administrateur de la société EUROP INVESTIGATION SA pour une durée de 6 ans et expirera de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
- La révocation de Madame Brigitte FOLNY demeurant 134 rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg, en tant qu'administrateur est acceptée
- Madame Elisabeth QUENET demeurant 3 rue Paul Deroulède F-92200 NEUILLY SUR SEINE est nommée nouvel administrateur de la société EUROP INVESTIGATIONS SA pour une durée de 6 ans et expirera de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
- Le mandat de l'Administrateur Monsieur Eric QUENET demeurant 47 bd de Courcelles F-75008 Paris est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

Pour extrait sincère et conforme

EUROP INVESTIGATIONS SA

Référence de publication: 2013103187/23.

(130125394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Efiparind B.V. & Cie S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.535.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of June,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Efiparind B.V. & Cie S.C.P.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 8.535 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Robert Elter, notary, dated July 28, 1969, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, on November 10, 1969, number 190. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary, dated December 8, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on March 3, 2007, number 322, page 15431.

The Meeting is chaired by Florian Osman residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Ann Bruggeman residing in Luxembourg as Secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Aurélien Le Ret residing in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting, after having been initialed and signed *in* varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

- 1) Change the accounting year of the Company; and

2) Subsequent amendment of the Articles in order to reflect the change to the accounting year of the Company.

I. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entirety of the share capital is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the accounting year of the Company so that (i) the current accounting year of the Company, which started on the first day of July 2012 shall end on the thirty-first day of December 2012; and (ii) subsequent accounting years of the Company shall start on the first of January 2013 and end on the thirty-first day of December of each year.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend Article 22 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.”

No further items being on the agenda, the Chairman closes the Meeting.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders acting on behalf of the appearing parties, the proxyholders signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Efiarind B.V. & Cie S.C.P.A. (la Société), une société en commandite par actions luxembourgeoise avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.535 (la Société), constituée suivant acte de Maître Robert Elter, notaire, le 28 juillet 1969, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. C - 190 du 10 novembre 1969. La Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire, le 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. C - 322 du 3 mars 2007, page 15431.

L'Assemblée est présidée par Florian Osman, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Ann Bruggeman, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Aurélien Le Ret, demeurant à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les représentants des parties comparantes et les membres du bureau de l'Assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Changer l'exercice social de la Société; et

2) Modification subséquente des Statuts afin de refléter le changement de l'exercice social de la Société.

III. Qu'il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que tout le capital social de la Société est dûment représenté à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessus.

Qu'il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que tout le capital social de la Société est dûment représenté à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessus. III. Que les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social de la Société de sorte que (i) la présente année comptable de la Société qui a débuté le premier juillet 2012 prendra fin le trente et un décembre 2012, et (ii) les années comptables subséquentes de la Société devront débuter le premier janvier 2013 et s'achèveront le trente et un décembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 22.** L'année comptable de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Plus de points ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date des présentes.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé, avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Osman, Bruggeman, Le Ret, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8055. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013103166/111.

(130125431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Entracte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.054.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'Assemblée générale tenue en date du 15 juillet 2013:

- Le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013103170/13.

(130125454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Epazote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.350.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 21 juin 2013 que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pierre THOLL, a été renouvelé.

La durée de son mandat d'administrateur délégué est fixée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013103171/15.

(130125400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

DB Apex Management Income S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 6.250,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.052.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of January,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared,

(i) DB Apex Finance Limited, a limited liability company under the laws of Malta, with registered office at c/o Deutsche Bank Malta (Malta) Limited, Portomaso Business Tower, Suites 1 & 3, 10th Floor, St. Julian, STJ 4010, Malta, registered with the Malta Trade and Companies' Register under number C 58319, here represented Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, by virtue of a proxy issued under private signature; and

(ii) DB Apex Management Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with Registry of Companies, Cayman Islands under number 148538, having its registered office at c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, 171 Elgin Avenue, Boundary Hall, Cricket Square, Ground Floor, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, by virtue of a proxy issued under private signature.

The proxies having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are all the partners of DB Apex Management Income S.C.S., a société en commandite simple, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register number B 173.052, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated on November 22, 2012 by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Memorial C number 2 on January 2, 2013 (the Partnership).

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

I. Amendment of article 4.5 of the articles of association of the Partnership (all other provisions of article 4 remaining unchanged) as follows:

" Art. 4. Corporate object. (...)

4.5 The Partnership may provide any financial support to the entities forming part of the group of the Partnership such as, among other things, the providing of loans, whether secured or unsecured, and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

(...)"

II. Amendment of the first paragraph of article 15.2 of the articles of association of the Partnership (all other provisions of article 15 remaining unchanged) as follows:

" Art. 15. Allocation of Results - Distributions. (...)

15.2 On any Business Day designated by either the annual general meeting or, as the case may be, the General Partner as the effective date of the distribution (the Distribution Date), the holders of LPI are entitled to a cumulative preferred dividend equal to the contribution value (being the nominal value plus any issue premium) of their LPI multiplied by a rate between two percent (2 %) and five percent (5 %) to be determined by the General Partner (the LPI Distribution Entitlement); it being understood that (i) the LPI Distribution Entitlement shall be calculated pro-rata to the number of days in the relevant distribution period running from (and including) the previous Distribution Date to (but excluding) the relevant Distribution Date on an actual/360 basis, and (ii) the payment of any amount of the LPI Distribution Entitlement in excess of the Available Distributable Amount shall be deferred.

(...)"

III. Increase of the capital of the Partnership by an amount of one thousand two hundred forty nine Euros (EUR 1,249.-) so as to raise it from its present amount of five thousand one Euros (EUR 5,001.-) to six thousand two hundred fifty Euros (EUR 6,250.-) by the issue of one thousand two hundred forty nine (1,249) new limited partnership interests, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and carrying a total premium of one billion one hundred seventy four million nine hundred ninety eight thousand seven hundred fifty Euros (EUR 1,174,998,750.-), for a total subscription price of one billion one hundred seventy four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 1,174,999,999.-).

Subscription of the one thousand two hundred forty nine (1,249) new limited partnership interests by the existing limited partner of the Partnership, DB Apex Finance Limited, and payment thereof and of the premium attached by a contribution in cash.

IV. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Partnership as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Partnership's capital is set at six thousand two hundred fifty Euros (EUR 6,250.-), represented by

- five thousand (5,000) unlimited partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the GPI), and
- one thousand two hundred fifty (1,250) limited partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and carrying a premium of nine hundred thirty nine thousand nine hundred ninety nine (EUR 939,999.-) each (the LPI, and together with the GPI, the Partnership Interests)."

That the extraordinary general meeting of the Partnership has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend article 4.5 of the articles of association of the Partnership (all other provisions of article 4 remaining unchanged) as follows:

" Art. 4. Corporate object. (...)

a. The Partnership may provide any financial support to the entities forming part of the group of the Partnership such as, among other things, the providing of loans, whether secured or unsecured, and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

(...)"

Second resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 15.2 of the articles of association of the Partnership (all other provisions of article 15 remaining unchanged) as follows:

" Art. 15. Allocation of Results - Distributions. (...)

15.2 On any Business Day designated by either the annual general meeting or, as the case may be, the General Partner as the effective date of the distribution (the Distribution Date), the holders of LPI are entitled to a cumulative preferred dividend equal to the contribution value (being the nominal value plus any issue premium) of their LPI multiplied a rate between two percent (2 %) and five percent (5 %) to be determined by the General Partner (the LPI Distribution Entitlement); it being understood that (i) the LPI Distribution Entitlement shall be calculated pro-rata to the number of days in the relevant distribution period running from (and including) the previous Distribution Date to (but excluding) the relevant Distribution Date on an actual/360 basis, and (ii) the payment of any amount of the LPI Distribution Entitlement in excess of the Available Distributable Amount shall be deferred.

(...)"

Third resolution

The general meeting resolved to increase the capital of the Partnership by an amount of one thousand two hundred forty nine Euros (EUR 1,249.-) so as to raise it from its present amount of five thousand one Euros (EUR 5,001.-) to six thousand two hundred fifty Euros (EUR 6,250.-) by the issue of one thousand two hundred forty nine (1,249) new limited partnership interests, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and carrying a total premium of one billion one hundred seventy four million nine hundred ninety eight thousand seven hundred fifty Euros (EUR 1,174,998,750.-), for a total subscription price of one billion one hundred seventy four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 1,174,999,999.-).

Subscription and Payment

The one thousand two hundred forty nine (1,249) new limited partnership interests have been subscribed for and paid up by DB Apex Finance Limited, prenamed, as the sole existing limited partner of the Company at a total subscription price of one billion one hundred seventy four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 1,174,999,999.-), out of which one thousand two hundred forty nine Euro (EUR 1,249.-) represents the nominal value of the one thousand two hundred forty nine (1,249) new limited partnership interests and one billion one hundred seventy four million nine hundred ninety eight thousand seven hundred fifty Euros (EUR 1,174,998,750.-) represents the aggregate premium paid on the one thousand two hundred forty nine (1,249) new limited partnership interests.

DB Apex Finance Limited, prenamed and represented as aforesaid, declared that the one thousand two hundred forty nine (1,249) new limited partnership interests, as well as the premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one billion one hundred seventy four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 1,174,999,999.-) is available to the Partnership.

Fourth resolution

The general meeting subsequently resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Partnership as follows:

5.1. The Partnership's capital is set at six thousand two hundred fifty Euros (EUR 6,250.-), represented by

- five thousand (5,000) unlimited partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the GPI), and
- one thousand two hundred fifty (1,250) limited partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and carrying a premium of nine hundred thirty nine thousand nine hundred ninety nine (EUR 939,999.-) each (the LPI, and together with the GPI, the Partnership Interests)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7.000,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch/Alzette on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

ont comparu,

(i) DB Apex Finance Limited, une société anonyme constituée et existant selon les lois de Malte, ayant son siège social à c/o Deutsche Bank (Malta) Limited, Portomaso Business Tower, Suites 1 & 3, 10th Floor, St. Julian, STJ 4010, Malta, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Malte sous le numéro C 58319, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, en vertu d'une procuration, et

(ii) DB Apex Management Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, 171 Elgin Avenue, Boundary Hall, Cricket Square, Ground Floor, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 148538, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire représentant les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les sociétés susvisées sont les associés de DB Apex Management Income S.C.S., une société en commandite simple, avec siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 173.052, constituée par acte daté du 22 novembre 2012 et reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 2 le 2 janvier 2013 (la «SCS»).

Les parties comparantes, représentées tel que indiqué ci-avant, ont invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

I. Modification de l'article 4.5 des statuts de la SCS (toute autre disposition de l'article 4 demeurant inchangée) comme suit:

« Art. 4. Objet social.

4.5 La société peut fournir tout support financier aux entités formant partie du groupe de la Société tel que, entre autres, l'octroi de prêts, garantis ou non, et de garanties ou titres sous toutes formes.

(...)»

II. Modification du premier paragraphe de l'article 15.2 des statuts de la SCS (toute autre disposition de l'article 15 demeurant inchangée) comme suit:

« Art. 15. Répartition des résultats - Distribution.

15.2 Lors de tout jour ouvrable désigné soit par l'assemblée générale annuelle soit le cas échéant par le Gérant Commandité, comme étant la date effective de distribution (la «Date de Distribution»), les porteurs de Parts de Commanditaire ont droit à un dividende préférentiel cumulatif égal à la valeur d'apport (la valeur nominale plus toute prime d'émission) de leurs Parts de Commanditaire, multiplié par un taux compris entre deux pourcent (2%) et cinq pourcent (5%) à déterminer par le Gérant Commandité (le «Droit à Distribution des Parts de Commanditaire»), étant entendu que (i) ce Droit à Distribution des Parts de Commanditaire est calculé au prorata du nombre de jours durant la période pertinente de distribution, période débutant (et incluant) la précédente Date de Distribution jusqu'à (mais excluant) la Date de Distribution pertinente, sur une base actuel/360 et (ii) le paiement de tout montant du Droit à Distribution des Parts de Commanditaire en excès du Montant Distribuible Disponible sera reporté.»

III. Augmentation du capital de la SCS à concurrence d'un montant de mille deux cent quarante-neuf Euros (EUR 1.249,-) pour le porter de son montant actuel de cinq mille un Euros (EUR 5.001,-) à six mille deux cents cinquante Euros (EUR 6.250,-) par l'émission de mille deux cent quarante-neuf (1.249) nouvelles parts de commanditaire d'une valeur nominale d'un (1) Euro (EUR 1,-) chacune et comportant une prime d'émission totale d'un milliard cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.174.998.750), à un montant total de souscription d'un milliard cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.174.999.999,-).

La souscription des mille deux cent quarante-neuf (1.249) nouvelles parts de commanditaire par l'associé commanditaire existant de la SCS, DB Apex Finance Limited, précité, et le paiement des nouvelles parts incluant la prime d'émission s'effectuant par apport en numéraire.

IV. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la SCS comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à six mille deux cent cinquante Euros (Euros (EUR 6,250.-) représenté par:

- cinq mille (5.000) parts de Gérant Commandité avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts de Commandité») et

- mille deux cent cinquante (1.250) parts d'Associé Commanditaire avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et comportant une prime d'émission de neuf cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 939.999,-) chacune (les «Parts de Commanditaire», ensemble avec les Parts de Commandité «les Parts»)).

Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire de la SCS conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 4.5 des statuts de SCS (toute autre disposition de l'article 4 demeurant inchangée) comme suit:

« Art. 4. Objet social.

4.5 La société peut fournir tout support financier aux entités formant partie du groupe de la Société tel que, entre autres, l'octroi de prêts, garantis ou non, et de garanties ou titres sous toutes formes.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 15.2 des statuts de SCS (toute autre disposition de l'article 15 demeurant inchangée) comme suit:

« Art. 15. Répartition des résultats - Distribution.

15.2 Lors de tout jour ouvrable désigné soit par l'assemblée générale annuelle soit le cas échéant par le Gérant Commandité, comme étant la date effective de distribution (la «Date de Distribution»), les porteurs de Parts de Commanditaire ont droit à un dividende préférentiel cumulatif égal à la valeur d'apport (la valeur nominale plus toute prime d'émission) de leurs Parts de Commanditaire, multiplié par un taux compris entre deux pourcent (2%) et cinq pourcent (5%) à déterminer par le Gérant Commandité] (le «Droit à Distribution des Parts de Commanditaire»), étant entendu que (i) ce Droit à Distribution des Parts de Commanditaire est calculé au prorata du nombre de jours durant la période pertinente de distribution, période débutant (et incluant) la précédente Date de Distribution jusqu'à (mais excluant) la Date de Distribution pertinente, sur une base actuel/360 et (ii) le paiement de tout montant du Droit à Distribution des Parts de Commanditaire en excès du Montant Distribuible Disponible sera reporté.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la SCS à concurrence d'un montant de mille deux cent quarante-neuf Euros (EUR 1.249,-) pour le porter de son montant actuel de cinq mille un Euros (EUR 5.001,-) à six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250,-) par l'émission de mille deux cent quarante-neuf (1.249) nouvelles parts de commanditaire d'une valeur nominale d'un (1) Euro (EUR 1,-) chacune et comportant une prime d'émission totale d'un milliard cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante

Euros (EUR 1.174.998.750,-), à un montant total de souscription d'un milliard cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.174.999.999,-).

Souscription et Paiement

Les mille deux cent quarante-neuf (1.249) nouvelles parts d'associé commanditaire ont été souscrites et entièrement payées par DB Apex Finance Limited, précité, en tant qu'unique associé commanditaire existant de la SCS, à un montant total de souscription de d'un milliard cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.174.999.999,-), dont mille deux cent quarante-neuf Euros (EUR 1.249,-) représentent la valeur nominale des mille deux cent quarante-neuf (1.249) nouvelles parts d'associé commanditaire émises et d'un milliard cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.174.998.750,-), représentent le montant total de la prime d'émission attachée aux mille deux cent quarante-neuf (1.249) nouvelles parts d'associé commanditaire émises, ce montant total de souscription étant payé par un apport en numéraire.

DB Apex Finance Limited, prénommé et représentée comme susdit, a déclaré que les mille deux cent quarante-neuf (1.249) nouvelles parts d'associé commanditaire émises ainsi que la prime d'émission ont été intégralement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de d'un milliard cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.174.999.999,-) est à la disposition de la SCS.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a, de manière subséquente, décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de SCS comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à six mille deux cent cinquante Euros (Euros (EUR 6,250.-) représenté par:

- cinq mille (5.000) parts de Gérant Commandité avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts de Commandité») et

- mille deux cent cinquante (1.250) parts d'Associé Commanditaire avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et comportant une prime d'émission de neuf cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 939.999,-) chacune (les «Parts de Commanditaire», ensemble avec les Parts de Commandité «les Parts»)).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCS en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013104041/251.

(130126886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Mafex Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099988/9.

(130121017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.